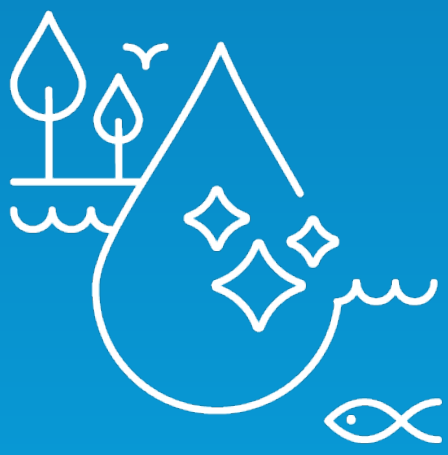
COP17
YEREVAN ARMENIA

Messages de plaidoyer du PFE
pour la COP17 Biodiversité

L'eau, un marqueur des progrès restant à accomplir pour la biodiversité à mieux mobiliser dans la revue mondiale du cadre de Kunming-Montréal

19 au 27 OCTOBRE 2026 - ARMENIE



french water partnership
fwp pfe
partenariat français pour l'eau

Contexte

La première revue de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), grand objectif de cette COP17, s'inscrit dans une séquence singulière de la diplomatie environnementale. Marquée par la tenue des 3 COP des Conventions de Rio, l'année 2026 culminera avec la troisième Conférence des Nations Unies sur l'eau de l'histoire prévue à Abou Dhabi en décembre. Cette convergence des agendas offre une occasion rare de mieux reconnaître les interdépendances entre biodiversité, désertification, climat et ressources en eau.
Bien qu'aucune des 23 cibles du Cadre mondial de la biodiversité ne soit spécifiquement consacrée à l'eau, sa gestion durable constitue néanmoins une condition sine qua non de l'atteinte de ses objectifs. Enjeu transversal à l'ensemble des cibles du Cadre, l'eau entretient des liens plus direct encore avec les cibles suivantes :

- **Cible 2** : Restaurer 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures et d'écosystèmes marins et côtiers dégradés,
- **Cible 3** : Conserver 30 % des zones terrestres et des eaux intérieures, ainsi que des zones marines et côtières,
- **Cible 7** : Réduire les risques liés à la pollution et les incidences négatives de la pollution provenant de toutes les sources d'ici à 2030,
- **Cible 10** : Assurer une gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières, en particulier grâce à l'utilisation durable de la biodiversité et à des pratiques telles que l'agroécologie,
- **Cible 11** : Restaurer et renforcer les contributions de la nature aux populations, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et catastrophes naturels, grâce à des Solutions fondées sur la Nature et/ou des approches écosystémiques,
- **Cible 12 :** Augmenter significativement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces,
- **Cible 14** : Veiller à la pleine prise en compte de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans l'élaboration des politiques et processus de planification à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs.
- **Cible 18** : Recenser, d'ici à 2025, les incitations, y compris les subventions, préjudiciables à la biodiversité et les éliminer, les supprimer progressivement ou les modifier de manière proportionnée, juste, efficace et équitable
- **Cible 19** : Augmenter sensiblement et progressivement les ressources financières provenant de toutes les sources

La Convention sur la diversité biologique (CDB) reconnaît que la transition vers une gestion durable de l'eau est une condition essentielle à la mise en œuvre du CMBKM et de la réalisation de la Vision de la CDB à l'horizon 2050, qui poursuit l'objectif de « vivre en harmonie avec la nature » (*Global Biodiversity Outlook-5 Inland Water Highlights,* 2021).

Le *Rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du CMBKM* (juillet 2026), qui constitue une première tentative d'évaluer les progrès collectifs réalisés et sur lequel s'appuiera la revue de la mise en œuvre du CMBKM conduite à la COP17, met en évidence une sous-représentation des écosystèmes marins, côtiers et des eaux continentales dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Il identifie également des lacunes dans la disponibilité des données et la mise en œuvre des actions de restauration et de suivi du bon état des eaux continentales, côtières et marines. Il fait par ailleurs état des difficultés rencontrées par nombre de Parties pour réduire les pressions exercées sur les écosystèmes par les rejets d'eaux usées : l'inadéquation des infrastructures de traitement des eaux usées est ainsi identifiée comme un obstacle à la réalisation de la cible 7 du CMBKM.

Malgré ces constats, l'intégration des enjeux de l'eau au sein de la COP17 de la CDB reste, à ce stade, très faiblement établie, en comparaison avec les avancées observées dans les cadres multilatéraux de la CCNUCC et de la CNULCD. Les deux autres Conventions de Rio ont en effet progressivement renforcé la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans leurs processus, notamment à travers les récents indicateurs relatifs à l'eau de l'Objectif mondial d'adaptation et les Pavillons Eau organisés lors des COP Climat, ainsi que par l'inscription d'une journée thématique consacrée à l'eau au programme officiel de la COP17 Désertification. La CDB reste quant à elle en retrait sur le plan de la reconnaissance institutionnelle de ces enjeux. Une impulsion politique apparait dès lors nécessaire pour renforcer la place de l'eau dans la CDB et pleinement reconnaître sa gestion durable comme une condition de la réalisation des objectifs du CMBKM.

À l'occasion de la COP17, le Partenariat français pour l'eau (PFE) appelle les Parties à considérer l'état, la disponibilité et la résilience des ressources en eau comme un révélateur des progrès restant à accomplir en matière de biodiversité. Si la qualité de l'eau témoigne de l'état des écosystèmes, révèle les pressions qui pèsent sur la biodiversité et conditionne des fonctions écologiques essentielles, des écosystèmes en bonne santé contribuent en retour à la préservation des ressources en eau. Les enjeux liés à l'eau doivent à ce titre occuper une place centrale dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CMBKM. Pour contribuer à cette ambition, le PFE porte 4 recommandations prioritaires :

Sommaire

MESSAGE 1 : P.5

Créer les conditions d'un renseignement exhaustif des indicateurs liés à l'eau et aux écosystèmes qui en dépendent pour renforcer l'évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité.

MESSAGE 2 : P.6

Mobiliser des financements à la hauteur des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité pour des bénéfices conjoints en matière de biodiversité et d'eau, et prioriser le financement des SfN.

MESSAGE 3 : P.8

Adopter des mesures concrètes pour renforcer les synergies entre la COP17 Biodiversité et les COP Climat et Désertification, et répondre aux défis croisés de la biodiversité, du climat, de l'eau, de la sécurité alimentaire et de la santé.

MESSAGE 4 : P.10

la qualité de l'eau, un levier pour renforcer les liens entre les engagements de la COP17 de la Convention sur la diversité biologique et la Conférence des Nations Unies sur l'eau.

Annexes P.11



MESSAGE 1 :
Créer les conditions d'un renseignement exhaustif des indicateurs liés à l'eau et aux écosystèmes qui en dépendent pour renforcer l'évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité.

La première version du *Rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du CMBKM*[1] révèle une intégration insuffisante des écosystèmes d'eau douce, côtiers et marins[2] dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, ainsi que des lacunes persistantes en matière de données et de suivi écologiques.

En réponse à ce constat, le PFE :

- **APPELLE les Parties à assurer un renseignement probant des indicateurs liés à l'eau déjà inscrits dans le cadre de suivi du CMBKM3, et à veiller à leur pleine prise en compte dans les prochains cycles de revue prévus en 2028 et 2030.** Plusieurs de ces indicateurs sont classés comme component indicators ou complementary indicators (voir Annexe I). Le caractère volontaire du renseignement de ces catégories d'indicateurs peut contribuer à expliquer une disponibilité et une comparabilité encore insuffisante des données relatives à l'eau et aux écosystèmes qui en dépendent. Il en résulte une vision lacunaire des progrès accomplis dans la mise en œuvre du CMBKM en matière de ressources en eau.
- **RECOMMANDE que la CDB inscrive dans son programme de travail un axe visant à sensibiliser les Parties à l'importance du renseignement des indicateurs liés à l'eau, et qu'elle renforce les capacités des pays, en particulier ceux qui disposent de moyens limités, à produire, suivre et partager les données nécessaires. Ces mesures contribueraient à renforcer la disponibilité des données sur lesquelles repose l'évaluation collective des progrès du CMBKM et de mieux cibler les efforts restant à engager.**
- **PRECONISE de renforcer et de systématiser la mobilisation, dans le suivi du CMBKM, des données déjà disponibles, notamment celles issues de l'ODD 6 et du suivi des politiques climatiques.** Si certains indicateurs de l'ODD 6 sont déjà repris dans le *Monitoring Framework* du CMBKM - en particulier ceux relatifs à la qualité de l'eau (6.3.2), au traitement des eaux usées (6.3.1), au stress

1 CDB. Draft global report on collective progress in the implementation of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework. (26 juillet 2026). https://www.cbd.int/doc/c/5611/c35f/aa96bdcd816f5952d586a777/sbstta-28-02-add1-rev1-en.pdf

2 "[…], progress is uneven between the targets, with targets addressing indirect drivers of biodiversity loss particularly lagging behind; uneven across different ecosystems, with marine, coastal and inland water ecosystems showing consistent gaps in coverage […]"

3 Voir l'annexe II de la décision CBD/COP/DEC/16/31, adoptée par la COP de la CDB le 27 février 2025, et intitulée « Optional disaggregations of the headline indicators and voluntary component and complementary indicators in the monitoring framework for the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework »

hydrique (6.4.2) et aux écosystèmes liés à l'eau (6.6.1) - leur caractère facultatif et leur mobilisation encore partielle ne permettent pas de tirer pleinement parti des données disponibles. Le PFE appelle donc à mieux articuler les différents cadres de suivi, en s'appuyant davantage sur les données produites dans le cadre d'autres dispositifs internationaux de suivi pour renseigner les indicateurs du CMBKM. Nous plaidons pour qu'une telle démarche s'étende aux données issues du suivi des cibles relatives à la gestion durable des forêts (15.2), à la lutte contre la dégradation des terres (15.3) et à l'agriculture durable et résiliente (2.4), ainsi qu'aux indicateurs de l'Objectif Mondial d'Adaptation 9.a (*Réduction des pénuries d'eau d'origine4*) et 9.d (*Réduction des incidences du climat sur les écosystèmes et la biodiversité*)[5], lorsqu'ils seront opérationnalisés. Cette approche permettrait de mieux valoriser les systèmes nationaux de suivi existants, de limiter les efforts de rapportage redondants et de renforcer la couverture des données liées à l'eau dans l'évaluation des progrès du CMBKM.



MESSAGE 2 :
Mobiliser des financements à la hauteur des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité pour des bénéfices conjoints en matière de biodiversité et d'eau, et prioriser le financement des SfN.

Nous saluons l'ambition de la présidence arménienne de maintenir le financement de la biodiversité parmi les enjeux de premier plan à la COP17, dans la continuité des avancées de la COP16, et de faire de ce rendez-vous un temps fort pour sceller de nouveaux engagements financiers.

Le PFE identifie en ce sens plusieurs priorités :

- **PORTER les engagements à la hauteur des besoins identifiés pour répondre au déficit estimé à 700 milliards de dollars par an** par le *Groupe d'experts de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources nécessaires à la mise en œuvre du CMBKM.*
- **ACCROITRE le financement des Solutions fondées sur la Nature (SfN) qui présentent des co-bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.** Le financement des SfN est primordial, nombre d'entre elles contribuant directement à la régulation du cycle de l'eau, à la prévention des sécheresses et des inondations, dans un contexte où le changement climatique modifie les régimes de précipitations et accentue les risques liés aux évènements hydrométéorologiques extrêmes.

[4] Cible 9 a) de l'Objectif mondial d'adaptation : "Réduire considérablement les pénuries d'eau d'origine climatique et renforcer la résilience climatique face aux risques liés à l'eau en vue de faire en sorte que l'approvisionnement en eau et l'assainissement soient résilients face aux changements climatiques et d'assurer l'accès à l'eau potable pour tous, à un prix abordable."

[5] Cible 9 d) de l'Objectif mondial d'adaptation : "Réduire les incidences du climat sur les écosystèmes et la biodiversité et accélérer le recours à l'adaptation fondée sur les écosystèmes et aux solutions fondées sur la nature, notamment grâce à la gestion, l'amélioration, la restauration, la conservation et la protection des écosystèmes terrestres, aquatiques intérieurs, montagneux, marins et côtiers".

En 2026, plusieurs régions du monde sont confrontées à des épisodes de sécheresse particulièrement sévères, auxquels viendront s'ajouter les effets attendus d'El Niño sur les précipitations. A long terme, les SfN présentent par ailleurs des avantages économiques comparativement aux solutions grises[6]. En contribuant à la gestion durable de l'eau et à la préservation des écosystèmes dont dépendent de nombreux secteurs économiques, les SfN soutiennent les différents usages de l'eau et constituent un véritable levier d'intersectorialité**. Le renforcement de leur financement contribue par conséquent aux objectifs portés par le projet de décision sur le *mainstreaming* de la biodiversité, dont l'adoption est attendue à la COP17.** Si les SfN ne sauraient, à elles seules, répondre à l'ensemble des enjeux,elles peuvent toutefois jouer un rôle stratégique lorsqu'elles s'inscrivent dans une approche systémique. Celle-ci suppose d'intégrer la biodiversité de manière transversale dans les politiques publiques, en cohérence avec les politiques d'adaptation au changement climatique, ainsi qu'avec celles relatives à l'agriculture et à la gestion des sols.

Le financement des SfN en chiffres : changeons d'échelle !

→ **220 Md$ ont été investis en 2023, alors que 571 Md$ par an seront nécessaires d'ici 2030. (UNEP, State of Finance for Nature 2026)**

→ **23,4 Md$ de financements privés consacrés aux SfN en 2023, soit seulement 10 % des investissements totaux. (UNEP, 2026)**

- **ACCOMPAGNER les financements alloués aux SfN d'une évaluation systémique de leurs bénéfices et de leurs éventuels impacts** sur la biodiversité, le cycle de l'eau, le stockage de carbone et les populations concernées, ce suivi devant permettre d'adapter les projets au regard des effets observés.
- **MOBILISER des financements à la hauteur des objectifs du CMBKM requiert une diversification des sources, et notamment une contribution accrue du secteur privé** comme le recommande la récente évaluation de l'IPBES sur les dépendances et les impacts des entreprises vis-à-vis de la biodiversité[7].
- **RENFORCER la production de données sur les impacts et les dépendances des activités économiques à l'égard de la biodiversité est essentiel pour mieux orienter les financements.** La récente évaluation de l'IPBES sur les dépendances et les impacts des entreprises vis-à-vis de la biodiversité montre l'importance de mieux connaître les *dépendances* des entreprises à l'égard de la biodiversité, c'est-à-dire les ressources et contributions de la biodiversité dont leurs activités dépendent, et de documenter les *impacts* des activités économiques sur la biodiversité, à savoir les pressions exercées. Ces données doivent permettre de mieux saisir les risques liés à la dégradation de la biodiversité et les bénéfices associés à sa préservation pour la pérennité de leurs activités, et ainsi favoriser une meilleure prise en compte des effets différés de ces impacts et des enjeux de

6 CDC Biodiversité. Evaluation socioéconomique des SfN. (Mai 2019). https://www.cdc-biodiversite.fr/publications/evaluation-socioeconomique-des-solutions-fondees-sur-la-nature_revue-biodiv-2050-n17_2019/

7 IPBES. Rueda, X., Jones, M. et Polasky, S. (dir.). Évaluation méthodologique de l'impact et de la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations. (2026). Secrétariat de l'IPBES. Bonn.

résilience à long terme. Les travaux menés dans le cadre des études de récupération des coûts des Schémas directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) en France, ainsi que les données produites au niveau européen dans le cadre de la Directive-cadre sur l'eau, montrent l'intérêt de mieux documenter les pressions exercées sur les ressources en eau et les écosystèmes, et leurs effets sur les différents secteurs d'activités.

- **ENCOURAGER la mobilisation du secteur privé au travers de mécanismes d'incitation positive, tels que les paiements pour services environnementaux, pour soutenir les pratiques qui préservent ou restaurent les écosystèmes dont dépendent les activités économiques.** En permettant de financer des pratiques favorables à la biodiversité, ces mécanismes sont un complément nécessaire à la réforme des subventions préjudiciables à la biodiversité prévue par la cible 18 du CMBKM.



MESSAGE 3 :
Adopter des mesures concrètes pour renforcer les synergies entre la COP17 Biodiversité et les COP Climat et Désertification, et répondre aux défis croisés de la biodiversité, du climat, de l'eau, de la sécurité alimentaire et de la santé.

Le projet de *Rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du CMBKM* met en évidence une sous-exploitation des synergies entre les Conventions de Rio. L'eau rend pourtant nécessaire une approche coordonnée de ces trois agendas : son cycle et sa disponibilité sont directement liés à l'état des écosystèmes, au climat et à la gestion des sols, dans un contexte marqué par l'intensification des sécheresses et la dégradation des terres.

À l'occasion de la COP17, le PFE appelle les Parties à :

- **INTEGRER les interdépendances entre la biodiversité, le climat, l'eau, les sols, l'agriculture et la santé dans l'élaboration de réponses politiques et opérationnelles à la dégradationdes écosystèmes et aux déséquilibres hydriques**, à la lumière des conclusions du rapport d'évaluation *Nexus* de l'IPBES[8],
- **ACCROITRE la prise en compte les liens entre l'eau, la résilience des écosystèmes et les vulnérabilités des populations les plus exposées aux sécheresses, aux inondations, à la dégradation des terres et aux pollutions**, afin que les synergies entre les agendas des trois Conventions de Rio contribuent à réduire les risques auxquels elles sont confrontées. Ces interdépendances sont particulièrement déterminantes pour les populations les plus vulnérables qui dépendent plus directement des ressources naturelles et supportent une part disproportionnée des conséquences liées aux sécheresses, aux inondations, à la dégradation des terres et aux pollutions,

8 IPBES. Harrison, P. A., McElwee, P. D. et van Huysen, T. L. (dir.). Évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé. (2024). Secrétariat de l'IPBES. Bonn.

qui affectent durement leurs conditions de vie et leurs activités économiques. L'accès à une eau de qualité en quantité suffisante, la sécurité alimentaire et la santé dépendent ainsi directement de la résilience des écosystèmes, interdépendance au fondement de l'approche « Une seule santé ».[9] La mise en œuvre des Conventions de Rio nécessite de mieux tenir compte de ces vulnérabilités, afin que les synergies entre leurs agendas participent à réduire les risques auxquels sont confrontées les populations les plus exposées.

- **RENFORCER la cohérence des politiques de la biodiversité, du climat, de l'eau, des sols et de l'agriculture en intégrant davantage l'enjeu des « eaux vertes »**, qui désignent l'eau issue des précipitations stockée dans les sols et disponible pour la végétation.
- **PASSER d'une reconnaissance générale des synergies entre les trois Conventions de Rio à leur traduction opérationnelle, notamment *via* les SfN**. Les SfN constituent un levier concret pour renforcer cette cohérence et traduire les synergies entre les trois Conventions de Rio en actions tangibles à l'échelle locale, en apportant une réponse intégrée aux objectifs qu'elles portent. L'agroécologie en constitue une illustration, pouvant générer des co-bénéfices en matière de gestion durable des sols et de l'eau, d'adaptation au changement climatique et de restauration de la biodiversité, tout en présentant un fort potentiel d'amélioration des conditions de vie et des revenus des agriculteurs.
- **DEVELOPPER les échanges et la complémentarité entre les différentes initiatives portant sur les montagnes, notamment le *Yerevan Dialogue on Mountain and Freshwater Biodiversity* et le Dialogue sur les montagnes et le changement climatique de la CCNUCC**, pour mieux articuler les actions menées au titre des trois agendas de Rio. Le sujet des montagnes, porté par la présidence de la COP17 à travers l'initiative *Yerevan Dialogue on Mountain and Freshwater Biodiversity*, offre un autre point d'entrée concret pour renforcer ces synergies. Les écosystèmes de montagne sont à la fois essentiels à la biodiversité, à la régulation du cycle de l'eau et à la sécurité alimentaire et énergétique, et particulièrement vulnérables au changement climatique et à la dégradation des terres. Ils jouent également un rôle majeur dans l'alimentation en eau des territoires, notamment à travers les têtes de bassins versants et la cryosphère, qui conditionnent en partie la disponibilité de l'eau pour les différents usages en aval. L'importance des écosystèmes de montagne est clairement reconnue dans la Résolution WCC-2025-Res-021 de l'UICN, adoptée lors du Congrès mondial de la nature de 2025, qui appelle à établir un cadre international pour renforcer leur préservation et leur résilience face au changement climatique. La CCNUCC porte par ailleurs l'enjeu des montagnes à travers le *Dialogue sur les montagnes et le changement climatique,* inscrit à l'agenda des négociations officielles de la Convention. Les différentes initiatives sur les montagnes, qui associent pour partie les mêmes Etats, gagneraient ainsi à mieux coordonner leurs travaux pour valoriser leurs complémentarités.
- **AMELIORER la cohérence des dispositifs de suivi des trois Conventions, en identifiant des indicateurs communs ou complémentaires**, notamment sur l'eau et les écosystèmes qui en dépendent, et en facilitant la mobilisation de données communes pour rendre compte des progrès réalisés au titre de plusieurs Conventions.

9 Concept One Health de l'OMS : OMS. Une seule santé. (2023). https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/one-health



MESSAGE 4 :
la qualité de l'eau, un levier pour renforcer les liens entre les engagements de la COP17 de la Convention sur la diversité biologique et la Conférence des Nations Unies sur l'eau.

Pour renforcer la convergence entre les agendas internationaux de la biodiversité et de l'eau, le PFE formule les recommandations suivantes :

- **CREER des passerelles entre les travaux des communautés internationales de la biodiversité et de l'eau pour que les résultats et engagements issus de la COP17 alimentent les travaux de la Conférence des Nations unies sur l'eau (8-10 décembre 2026, Abou Dhabi), en particulier dans le cadre du dialogue interactif C *Water for Planet***. La Conférence d'Abou Dhabi doit contribuer à renforcer le dialogue entre les acteurs de l'eau et la CDB. Le PFE recommande que le dialogue interactif C aboutisse à l'adoption d'une déclaration commune sur les convergences entre les agendas d'UN-Water et de la CDB, identifiant des axes de collaboration prioritaires. Le PFE appelle parallèlement à mieux institutionnaliser la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les travaux de la CDB, notamment lors de ses COP, et à garantir un renseignement plus étayé des indicateurs liés à l'eau dans le cadre de la revue mondiale du CMBKM.
- **FAIRE de la qualité de l'eau un sujet fédérateur, autour duquel renforcer la coordination entre la CDB et l'agenda international de l'eau et appelant à un dialogue entre les instances concernées**. La qualité de l'eau constitue en effet un révélateur de l'état des écosystèmes, un indicateur des pressions qui s'exercent sur la biodiversité et une condition du maintien des services écosystémiques essentiels aux sociétés et aux économies. Cette coordination doit se traduire au niveau national par une mise en cohérence des SPANB et des politiques nationales de l'eau.
- **RENFORCER la coopération transfrontalière pour assurer une gestion intégrée et durable des ressources en eau et de la biodiversité dans les bassins hydrographiques partagés, afin de mieux prévenir les pressions qui affectent conjointement la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques.** Cette coopération nécessite de s'appuyer sur les cadres internationaux existants, en particulier la Convention sur l'eau de 1992 et la Convention sur les cours d'eau internationaux de 1997, qui constituent des références essentielles pour garantir une gestion concertée, équitable et durable des eaux transfrontalières. Le *Rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du CMBKM* identifie la coopération transfrontalière comme une condition déterminante de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité, tout en constatant qu'elle reste insuffisamment développée, notamment pour la gestion des eaux partagées.[10]

10 « Transboundary cooperation is identified as both essential and underdeveloped, including in respect of cross-border movement of invasive alien species, shared transboundary waters, migratory species, and the implementation of biosafety frameworks under the Cartagena Protocol for the transboundary movement of living modified organisms. »

Annexes

Annexe 1 : indicateurs liés à l'eau dans le cadre de suivi du CMBKM

Référence	Type	Intitulé officiel
1.CY.1	*Complementary indicator*	Proportion of transboundary basin area with an operational arrangement for water cooperation (SDG indicator 6.5.2)
7.CT.2	*Component indicator*	Proportion of domestic and industrial wastewater flows safely treated (SDG indicator 6.3.1)
11.CT.2	*Component indicator*	Proportion of bodies of water with good ambient water quality (SDG indicator 6.3.2)
11.CT.3	*Component indicator*	Level of water stress: freshwater withdrawal as a proportion of available freshwater resources (SDG indicator 6.4.2)
11.CY.2	*Complementary indicator*	Proportion of local administrative units with established and operational policies and procedures for participation of local communities in water and sanitation management (SDG indicator 6.b.1)
11.CY.3	*Complementary indicator*	Proportion of population using safely managed drinking water services (SDG indicator 6.1.1)
11.CY.4	*Complementary indicator*	Mortality rate attributed to unsafe water, unsafe sanitation and lack of hygiene (SDG indicator 3.9.2)
A.CY.8	*Complementary indicator*	Wetland Extent Trends Index
A.CY.15	*Complementary indicator*	River Fragmentation Index
7.CY.5	*Complementary indicator*	Trends in the amount of litter, including microplastics, in the water column and on the seafloor
7.1	*Headline indicator*	Index of coastal eutrophication (SDG indicator 14.1.1(a))

Le Partenariat français pour l'eau

Le PFE est la plateforme de référence des acteurs français publics, privés ou associatifs qui souhaitent faire partie de la mobilisation française pour l'eau à l'international.

Depuis bientôt 20 ans, le PFE porte un plaidoyer collectif afin de faire de l'eau une priorité dans les politiques et actions internationales. Sa force repose sur une conviction simple : une voix collective, structurée et représentative a plus d'impact dans les négociations internationales qu'une somme d'initiatives isolées.

Sa diversité en fait un espace commun de réflexion et de co-construction unique à la fois multisectoriel et multi-acteurs, renforçant la légitimité et la portée de son plaidoyer.

CONTACT :

Karine Caussé

Chargée de mission Eau, Biodiversité, SfN et Agroécologie

karine.causse@partenariat-francais-eau.fr

> Suivez-nous sur LinkedIn :
Partenariat français pour l'Eau

> Plus d'informations sur notre site :
partenariat-francais-eau.fr

Les actions du Partenariat français pour l'eau sont possibles grâce au soutien de ses bailleurs